



LA TAXE DE SÉJOUR

LES TARIFS APPLICABLES AU
1^{er} JANVIER 2025

Tarifcation au réel

| NATURE ET CATÉGORIE D'HÉBERGEMENTS | TARIF PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE |
|--|----------------------------------|
| Palace | 3,00 € |
| Hôtels de Tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles | 1,70 € |
| Hôtels de Tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles | 1,30 € |
| Hôtels de Tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles | 1,00 € |
| Hôtels de Tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Village de vacances 4 et 5 étoiles | 0,75 € |
| Hôtels de Tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives | 0,60 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement par tranche de 24 heures | 0,50 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0,20 € |

| | |
|--|---|
| Autres hébergements | |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air | 5% / pers / nuitée Plafonné à 1,00 € |

EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire